

Frelons



Frelons asiatiques classé « danger sanitaire » de niveau 2, cet insecte ne cesse de se développer partout en France. En 2020, ce sont près de 2 000 nids qui ont été localisés et détruits dans le département. La mobilisation de tous est donc nécessaire. Les nids peuvent aussi bien se trouver en hauteur que dans les haies. Si vous en voyez un, ne tentez rien vous-même: les plus gros peuvent contenir jusqu'à 1 500 frelons!

À la fin de l'automne les nids vont se détruire d'eux-mêmes avec les intempéries. Seules les reines hibernent en terre et se remettent à pondre au printemps. Elles recommencent alors à construire leurs foyers. Quand au nid il n'est jamais réutilisé.



QUE FAIRE ?

Si le nid de frelons est sur le domaine prévenir la mairie :
site.puiseuxpontoise@gmail.com ou 01 34 46 10 82

Si le nid est chez vous, sur les pages jaunes taper FRELON vous obtiendrez la liste des entreprises spécialisées et vérifiez s'ils sont signataires de la Charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons.



Les entreprises de désinsectisation doivent justifier d'un certificat biocide. Il est important qu'elles suivent les recommandations de bonnes pratiques en matière de sécurité et d'environnement.